

Interpellation: modèles de financement durables dans les paroisses

A l'attention du Synode d'été des 24 et 25 mai 2022

Contexte

Le recul du nombre de membres dans les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (Refbejus) se poursuit lentement, mais sûrement et impitoyablement. Année après année, les comptes sont présentés et soumis au vote lors du Synode d'été, et le plan financier ainsi que le budget lors du Synode d'hiver. Le plan financier actuel 2022-2026 du Conseil synodal prévoit une baisse annuelle moyenne du nombre de membres de 1,41%, ce qui représente un montant de 288'200 francs suisses par an¹. Rien n'annonce une inversion de la tendance. Imaginons le scénario où le nombre de membres continue de baisser de manière linéaire: il faudrait moins d'un siècle pour que les paroisses soient en faillite. Jusqu'à présent, la croissance économique a permis de compenser l'essentiel des pertes. Désormais, ces temps semblent révolus. Au cours du Synode d'été, le Synode a pris acte de la nouvelle stratégie financière du Conseil synodal. Au cours du Synode d'hiver 2020, le Synode a adopté un budget qui, sur la base de cette stratégie financière, prévoit des économies annuelles récurrentes de 3 millions de francs. Cette mesure a impliqué que, sur proposition de la commission financière, le personnel (administratif et pastoral) accepte le gel de l'augmentation des échelons de traitement pour les salaires annuels de plus de CHF 100'000.-.

Evolution sociétale

Du point de vue de l'évolution de la société, le scénario qui se dessine est tout aussi sombre. Tout porte à croire que rien n'enrayera la spirale descendante des recettes fiscales. En 2011, le Fonds national suisse de la recherche scientifique a publié les résultats du PNR 58 intitulé «Collectivités religieuses, Etat et société»². Selon cette étude, chez les réformés, le groupe de membres «institutionnels» ne s'élève plus qu'à 15%. Ce groupe, qui se sent appartenir à l'Eglise et participe activement à la vie ecclésiale, comprend l'ensemble des bénévoles et constitue le socle d'une paroisse. Sans ce groupe, qui est sa principale ressource, une Eglise disparaîtrait. En outre, il joue un rôle décisif pour justifier les compensations octroyées pour les prestations d'intérêt général; dans une certaine mesure, il est l'esprit ou le capital de l'Eglise sur la base duquel la politique estime qu'il vaut la peine de continuer à verser les contributions au titre du 2^e pilier, en raison de l'effet multiplicateur. Pour autant, selon l'étude du FNS, le groupe des personnes dites «distanciées», qui inclut 70% des membres de l'Eglise, prédomine chez les réformés. Dans ce contexte, ce groupe doit être considéré comme étant à risque. Une Eglise qui s'appuie sur un tel groupe bâti sur du sable, pour reprendre à la lettre l'image biblique de Matthieu 7, 24-27. La stabilité à long terme de ce groupe n'est pas garantie et son détachement de l'Eglise (défection), également du point de vue financier, pourrait advenir plus tôt que nous ne le souhaiterions, au bénéfice d'autres œuvres et institutions sociales d'utilité publique.

Rencontre de la Fraction des positifs en août 2021

C'est pourquoi la Fraction des positifs a décidé de se pencher sur la question dans un esprit positif, c'est-à-dire, en clair, sans penser uniquement aux économies à réaliser. En août 2021, elle a donc organisé une rencontre de fraction consacrée à cette thématique, en invitant des représentations des paroisses ainsi que des associations et des fonds de soutien. Les exposés des invités ont clairement indiqué comment la vie de l'Eglise peut continuer d'être financée au-delà des entrées d'impôt et quel type de projets, par exemple dans le cadre de l'animation de jeunesse, ces moyens supplémentaires permettent d'envisager. Ils ont également démontré qu'un tel modèle de financement supplémentaire ne remet nullement en question le financement institutionnel. Pour couronner la journée, mais aussi pour sortir un peu du giron de l'Eglise bernoise, un orateur de l'extérieur a également été invité. Le professeur Lukas Kundert, de notre Eglise sœur bâloise, a présenté un exposé très instructif. A Bâle, la douloureuse dégringolade du nombre de membres a commencé il y a 30 ans. Si l'Eglise bâloise avait conservé le modèle institutionnel usuel de financement par l'impôt, Bâle-Ville et ses environs se réduiraient à deux paroisses en 2025 (contre 12 à l'origine). Aujourd'hui, grâce à un modèle hybride institutionnel-associatif, l'Eglise bâloise est en très bonne posture. Ses recettes proviennent pour moitié des impôts et pour moitié de fonds de tiers. Et elle se rapproche de plus en plus de son objectif déclaré de financer un poste pastoral à 100% par tranche de 300 membres. En comparaison, l'Eglise

¹ https://www.refbejus.ch/fileadmin/user_upload/Downloads/Zentrale_Dienste/Finanzen_franz/ZD_INF-f_FiPla_2023-2026.pdf

² [Cahier thématique IV \(PDF, 2 MB\) \(PDF\)](#).

bernoise dispose d'un poste à 100% pour 2000 membres (en moyenne, pour le calcul exact, voir l'Ordonnance concernant l'attribution des postes d'ecclésiastique réformé évangélique rémunérés par le canton, OAPR³).

Questions au Conseil synodal

- Quel est la position générale du Conseil synodal sur ce qui précède?
- Selon le Conseil synodal, serait-il pensable de faire cohabiter à l'avenir le modèle institutionnel et le modèle associatif de manière analogue à ce qui se fait dans l'Eglise bâloise?
- Qu'a déjà entrepris le Conseil synodal dans ce sens?
- Comment le Conseil synodal envisage-t-il de soutenir les paroisses dans une telle évolution?

Signataires

Fraction des positifs

³ <https://www.belex.sites.be.ch/frontend/versions/303>.